

Le texte de l'article 12 est adopté. Les articles 13 et 14 sont adoptés. Les articles 15 et 16 sont adoptés.

LES DEGREVEMENTS
des petits propriétaires fonciers

On aborde la discussion de l'article 15 qui est ainsi conçu : « Les propriétaires fonciers qui exploitent pour leur compte ou droit de dégrèvement... »

LES AMENDEMENTS
M. CONSTANS développe l'amendement suivant : « Les propriétaires fonciers qui exploitent pour leur compte ou droit de dégrèvement... »

M. BRETON développe un autre amendement tendant à supprimer dans le premier paragraphe de l'article 15 les mots « qui exploitent pour leur compte ou droit de dégrèvement... »

M. DRELOU insiste pour le vote de son amendement. Il trouve extraordinaire que chaque fois qu'on veut améliorer la loi et qu'on veut la rendre plus juste, on nous accuse de vouloir la faire échouer.

M. CAILLAUX combat l'amendement Drelon. Il dit qu'on ne peut assimiler le revenu du capital et le revenu du travail. Il faut absolument, dit-il, donner un avantage à ces petites propriétés qui cultivent eux-mêmes leurs champs.

M. PELLETAN demande à la Chambre de rejeter l'amendement. Il est aussitôt procédé à l'inscription.

Par 299 voix contre 235, l'amendement LEMIRE est adopté.

AMENDEMENT RENARD
M. RENARD présente un amendement tendant à remplacer, dans l'alinéa 1, les mots « dans le cas où leur revenu total ne dépasse pas 1.250 fr. » par ceux-ci : « dans le cas où la totalité de leur revenu net im-

posable provenant de leur exploitation agricole ne dépasse pas le chiffre de 1.250 fr. »

JAURES dit qu'on est allé aussi loin que possible dans la voie des dégrèvements. Il ne faut pas, dit-il, établir une assimilation complète entre le paysan propriétaire de ses terres et l'ouvrier.

Il y a quatre socialistes qui sont membres de la commission des réformes fiscales ; ils ont fait des réserves sur certains points, mais ils ont été d'accord sur la question de dégrèvement des cultivateurs et ils donneront l'exemple de la mesure et de la méthode sans lesquelles il n'y a pas de véritable réforme. (Applaudissements.)

M. CAILLAUX déclare qu'on a fait tout ce qui était humainement possible de faire pour la terre. En allant au delà, on risque de compromettre le projet.

M. RENARD rejette son amendement. M. D'ARIART D'ETCHEPARE le reprend. Par 284 voix contre 246 il est REPOUSSE.

La suite de la discussion est renvoyée à jeudi. La séance est levée à 7 heures.

Les habitations à bon marché
DEVANT LE SENAT

L'EXTENSION DE LA LOI DE 1906 AUX PETITES PROPRIETES RURALES

Paris, 17 mars. — La séance est ouverte à 9 heures, sous la présidence de M. Antonin Dubost. M. Doumergue, ministre de l'Instruction publique, dépose un projet de loi sur les conditions d'avancement des fonctionnaires de l'enseignement secondaire.

L'ordre du jour appelle la discussion de la proposition de loi relative à la petite propriété et aux maisons à bon marché. L'urgence est déclarée.

M. PORTIER rappelle les critiques formulées contre le texte de la Chambre fixant une double limitation de la surface et du prix pour accorder le bénéfice de la loi du 19 avril 1906 pour les maisons à bon marché.

M. STRAUSS, rapporteur, explique la portée de la proposition qui vise les champs ou les jardins de 25 ares. Nous aurions voulu mieux, dit le rapporteur, mais ce sera déjà un résultat que de faciliter la construction de maisons familiales dans les milieux agricoles.

M. DELATOUR, commissaire du gouvernement, fait observer que la proposition tend seulement à permettre à l'ouvrier des villes comme des campagnes, de se créer une habitation salubre. La discussion générale est close.

On passe à la discussion des articles. M. REY développe un amendement accordant le bénéfice de la loi de 1906 à la propriété de 1.200 francs pour les jardins et de 6.000 fr. pour la petite propriété rurale.

M. STRAUSS combat cet amendement qui, dit-il, n'est pas à sa place. Ce serait hier deux questions qui seraient traitées ensemble, mais il est préférable de les régler en même temps ; la question des habitations à bon marché et la réforme agraire. Finalement, l'amendement est rejeté et renvoyé à la commission.

On passe alors à la grande délibération de la proposition déterminant les conditions dans lesquelles les minutes des actes notariés et les dossiers des greffiers pourront être déposés dans les archives départementales.

M. LEBLANC, rapporteur, signale des réserves avec le texte voté par la Chambre dont la plus importante est que la commission sénatoriale porte à 125 ans la date en deca de laquelle les documents ne pourront être déposés dans les archives départementales. L'ensemble de la loi est adopté.

La prochaine séance est fixée à jeudi. La séance est levée à 5 heures et demie.

LE REPOS HEBDOMADAIRE
LA CAMPAGNE CONTRE LES LOIS SOCIALES. — LA CONFERENCE DE M. VILLEMEN. — MILLERAND REFUTE LES THEORIES REACTIONNAIRES.

Paris, 17 mars. — La Fédération des Industriels et des Commerçants, qui mène une active campagne contre la loi sur le repos hebdomadaire ou, pour parler plus exactement, en faveur des revendications syndicales, a eu un grand succès lundi soir, dans le XI^e arrondissement de Paris, une réunion.

Une conférence a été faite par M. Villemén, président de la Fédération des Chambres Syndicales du bâtiment.

L'orateur s'est élevé avec violence contre les lois sociales et dans la chaleur de la discussion, il est arrivé à demander la suppression des inspecteurs du travail « qui apportent le trouble dans l'industrie et le commerce ».

Poursuivant l'exposé de sa théorie contre toutes les réformes sociales ébauchées ces dernières années, M. Villemén s'éleva avec véhémence contre les revendications syndicales, « que les ministres signent sans se préoccuper de ce qu'elles contiennent » et qui tendent à garantir la stricte application des lois.

« Je n'ai toute l'autorité et le talent de Millerand pour faire percevoir aux industriels et aux commerçants tout le danger qu'il y a à dresser les uns contre les autres, en état de guerre permanente, les employeurs et les salariés », dit-il.

Voici du reste, la réputation de Millerand : « Je n'ai pas de talent, mais j'ai de la chance. Je suis toujours dans le bon endroit à la mer battue et j'en profite. Je suis toujours dans le bon endroit à la mer battue et j'en profite. Je suis toujours dans le bon endroit à la mer battue et j'en profite. »

« Je n'ai pas de talent, mais j'ai de la chance. Je suis toujours dans le bon endroit à la mer battue et j'en profite. Je suis toujours dans le bon endroit à la mer battue et j'en profite. Je suis toujours dans le bon endroit à la mer battue et j'en profite. »

« Vous vous plaignez de la façon dont les lois sociales sont appliquées. Mais appliquez-les bien, et vous verrez que ce n'est pas la loi qui est le problème, c'est l'application. »

« Vous vous plaignez de la façon dont les lois sociales sont appliquées. Mais appliquez-les bien, et vous verrez que ce n'est pas la loi qui est le problème, c'est l'application. »

« Vous vous plaignez de la façon dont les lois sociales sont appliquées. Mais appliquez-les bien, et vous verrez que ce n'est pas la loi qui est le problème, c'est l'application. »

« Vous vous plaignez de la façon dont les lois sociales sont appliquées. Mais appliquez-les bien, et vous verrez que ce n'est pas la loi qui est le problème, c'est l'application. »

« Vous vous plaignez de la façon dont les lois sociales sont appliquées. Mais appliquez-les bien, et vous verrez que ce n'est pas la loi qui est le problème, c'est l'application. »

« Vous vous plaignez de la façon dont les lois sociales sont appliquées. Mais appliquez-les bien, et vous verrez que ce n'est pas la loi qui est le problème, c'est l'application. »

« Vous vous plaignez de la façon dont les lois sociales sont appliquées. Mais appliquez-les bien, et vous verrez que ce n'est pas la loi qui est le problème, c'est l'application. »

« Vous vous plaignez de la façon dont les lois sociales sont appliquées. Mais appliquez-les bien, et vous verrez que ce n'est pas la loi qui est le problème, c'est l'application. »

« Vous vous plaignez de la façon dont les lois sociales sont appliquées. Mais appliquez-les bien, et vous verrez que ce n'est pas la loi qui est le problème, c'est l'application. »

« Vous vous plaignez de la façon dont les lois sociales sont appliquées. Mais appliquez-les bien, et vous verrez que ce n'est pas la loi qui est le problème, c'est l'application. »

« Vous vous plaignez de la façon dont les lois sociales sont appliquées. Mais appliquez-les bien, et vous verrez que ce n'est pas la loi qui est le problème, c'est l'application. »

« Vous vous plaignez de la façon dont les lois sociales sont appliquées. Mais appliquez-les bien, et vous verrez que ce n'est pas la loi qui est le problème, c'est l'application. »

« Vous vous plaignez de la façon dont les lois sociales sont appliquées. Mais appliquez-les bien, et vous verrez que ce n'est pas la loi qui est le problème, c'est l'application. »

« Vous vous plaignez de la façon dont les lois sociales sont appliquées. Mais appliquez-les bien, et vous verrez que ce n'est pas la loi qui est le problème, c'est l'application. »

« Vous vous plaignez de la façon dont les lois sociales sont appliquées. Mais appliquez-les bien, et vous verrez que ce n'est pas la loi qui est le problème, c'est l'application. »

« Vous vous plaignez de la façon dont les lois sociales sont appliquées. Mais appliquez-les bien, et vous verrez que ce n'est pas la loi qui est le problème, c'est l'application. »

« Vous vous plaignez de la façon dont les lois sociales sont appliquées. Mais appliquez-les bien, et vous verrez que ce n'est pas la loi qui est le problème, c'est l'application. »

« Vous vous plaignez de la façon dont les lois sociales sont appliquées. Mais appliquez-les bien, et vous verrez que ce n'est pas la loi qui est le problème, c'est l'application. »

« Vous vous plaignez de la façon dont les lois sociales sont appliquées. Mais appliquez-les bien, et vous verrez que ce n'est pas la loi qui est le problème, c'est l'application. »

« Vous vous plaignez de la façon dont les lois sociales sont appliquées. Mais appliquez-les bien, et vous verrez que ce n'est pas la loi qui est le problème, c'est l'application. »

« Vous vous plaignez de la façon dont les lois sociales sont appliquées. Mais appliquez-les bien, et vous verrez que ce n'est pas la loi qui est le problème, c'est l'application. »

« Vous vous plaignez de la façon dont les lois sociales sont appliquées. Mais appliquez-les bien, et vous verrez que ce n'est pas la loi qui est le problème, c'est l'application. »

« Vous vous plaignez de la façon dont les lois sociales sont appliquées. Mais appliquez-les bien, et vous verrez que ce n'est pas la loi qui est le problème, c'est l'application. »

« Vous vous plaignez de la façon dont les lois sociales sont appliquées. Mais appliquez-les bien, et vous verrez que ce n'est pas la loi qui est le problème, c'est l'application. »

« Vous vous plaignez de la façon dont les lois sociales sont appliquées. Mais appliquez-les bien, et vous verrez que ce n'est pas la loi qui est le problème, c'est l'application. »

« Vous vous plaignez de la façon dont les lois sociales sont appliquées. Mais appliquez-les bien, et vous verrez que ce n'est pas la loi qui est le problème, c'est l'application. »

« Vous vous plaignez de la façon dont les lois sociales sont appliquées. Mais appliquez-les bien, et vous verrez que ce n'est pas la loi qui est le problème, c'est l'application. »

« Vous vous plaignez de la façon dont les lois sociales sont appliquées. Mais appliquez-les bien, et vous verrez que ce n'est pas la loi qui est le problème, c'est l'application. »

« Vous vous plaignez de la façon dont les lois sociales sont appliquées. Mais appliquez-les bien, et vous verrez que ce n'est pas la loi qui est le problème, c'est l'application. »

L'Allemagne, qui ne poursuit dans les Balkans aucune politique, économique, commerciale, n'a nullement l'intention de déjouer la réussite de l'œuvre des réformes en Macédoine.

« Elle n'a élevé, par l'organe de son ambassadeur à Constantinople, que des objections de détail pour la réorganisation judiciaire. »

Pour le reste, l'Empire s'en tient à la communauté d'action avec les puissances.

L'entente franco-russe, dit le prince de Bülow, reconnaît le principe de la porte ouverte, ce que l'Allemagne mettra à profit en continuant à se porter en avant.

Parlant du chemin de fer de Bagdad, il réitére les bruits fantaisistes qui représentent l'Allemagne comme voulant mettre la main sur la Perse. La ligne de ce chemin de fer à la frontière persane et ne traverse que des territoires turcs.

Dans le litige turco-persan, l'Allemagne a joué un rôle pacificateur et a conseillé à la Porte de retirer ses troupes et d'écrire tout ce qui pouvait nuire à un conflit.

Les capitaires allemands occupent la première place dans la Société des chemins de fer de Bagdad, mais l'Allemagne n'a cependant jamais empêché la participation des autres puissances. C'est pourquoi, bien que l'affaire soit, dans son esprit, allemande, elle porte les couleurs du pavillon turc et garde un caractère international.

L'Allemagne ne pense ni à la colonisation de l'Asie-Mineure, ni à l'acquisition d'un port dans le golfe Persique, mais elle espère que le chemin de fer de Bagdad favorisera le développement économique de la Mésopotamie, ce qui sera profitable pour tout le monde. Nous ne voulons que procurer des marchés et du travail à notre industrie.

LA GUERRE AU MAROC
Un nouvel engagement

Casablanca, 17 mars. — Les colonnes partent hier campement au Dar-Ould-Fatima-Milbe.

À deux heures, les colonnes, moins la garde du camp, partaient dans la direction de Zaouia-el-Ouairi, pour s'assurer des intentions des gens des tribus des Chaouias par la République des travailleurs.

Une fois les tribus de Chaouias, à cause de la dernière panique de Casablanca.

À six kilomètres du camp, des cavaliers et fantassins ennemis ont commencé un feu sur la cavalerie.

La position actuelle avancée sous la protection de l'artillerie et a dérangé la plaine jusqu'à 18 kilomètres du camp.

Les colonnes sont arrivées ensuite devant de nombreux douars populaires qui les ont accueillies à coups de fusil.

L'infanterie a donné l'assaut à la balonnette et a fait de nombreuses victimes.

Les enfants ont été épargnés ; au retour de la colonne, quinze cents tentes environ ont été brûlées.

L'opération a pleinement réussi. Elle donne d'excellents résultats pour la pacification des Chaouias.

Le combat du 15
NOS PERTES : UN TUE, UN BLESSE

Paris, 17 mars. — Le général d'Amade, commandant de l'armée de l'ouest, a écrit au ministre de la Guerre, le 15 mars, quatre heures du soir :

« Les troupes gagnent Ber-Rechid, où elles prendront quelques jours de repos. Les pertes de la journée du 15 mars sont les suivantes : un officier tué et un troupier algérien légèrement blessé. »

« L'état sanitaire est excellent. »

La mehalla de Méquinez
Foz, 10 mars (répondre de Tanger, le 17 mars). — Kiltani a échoué dans la formation de la mehalla de Méquinez, faute d'argent.

Il a demandé à Omrani de lui avancer des fonds. Celui-ci a prescrit un impôt de quatre millions sur les maisons riches, de deux sur les maisons pauvres, sinon elles devront fournir un homme pour le djehad, mais la plupart des faibles refusent de payer.

DANS LE SUD-ORANAIS
LE COMBAT D'EL-HAMEIDA

Une dépêche d'Oran donne les détails suivants sur le combat d'El-Hameida dans le Sud-Oranais, au cours duquel fut tué le lieutenant Berquier du 2^e tirailleurs algériens.

Dans les premiers jours de mars, un djehad de Berabers vint attaquer une tribu amie, à Kerzag, à la suite d'un coup de main.

Un détachement de cent hommes, composé de méharistes et de tirailleurs, partit de Beni-Abbes et se mit à la poursuite du djehad.

Le 11 mars, à El-Hameida, à 20 kilomètres à l'ouest de Beni-Abbes, la tombée de la nuit, un fort détachement de Berabers, de 700 hommes environ, attaqua le groupe, mais il fut repoussé.

Dans la nuit, les Berabers revinrent à la charge dans le but de reprendre leurs morts. Un nouveau combat s'engagea ; finalement, les méharistes et tirailleurs algériens furent victorieux. C'est dans ce dernier combat que le lieutenant Régnier fut tué, ainsi qu'un méhariste.

Le maréchal des logis Colonna ainsi qu'un sergent de tirailleurs furent blessés peu grièvement.

Le lendemain du combat, la petite troupe reprit la route de Beni-Abbes.

L'ATTAQUE DU TRAIN 10

LES BANDITS D'ETAMPES

Albinet prétend toujours s'appeler Leray. — On croit qu'il aurait également commis un crime en Italie.

Paris, 17 mars. — Nous avons dit hier que des confrontations avaient eu lieu à Etampes, dans le cabinet de M. Germain, entre Leray-Albinet et un employé des postes de Bordeaux, préposé au guichet de la poste restante, M. Castagnié, et M. Buisson, courrier des postes entre la ville et Argerville.

M. Castagnié avait déclaré entre autres choses que le pseudo-Leray lui avait dit un jour « Voyez donc, à tout hasard, si vous n'auriez pas quelques lettres au nom d'Albinet ? »

Le second n'avait pas reconnu le prévenu. M. Germain a entendu, en outre, le gardien chef Bernard, de la prison de Bourges, et le gardien chef Authier, d'Angoulême, lequel se trouvait à Saint-Martin-dé-Ré en même temps qu'Albinet. Tous deux se sont montrés très affirmatifs quant à l'identité de l'ancien condamné ; mais ce dernier a vivement protesté.

Ces témoignages, a-t-il dit en substance, sont de nulle valeur. Voilà des gens qui prétendent reconnaître dans un ancien forçat, nommé Albinet, qui n'est fait que d'être, il y a douze ans, alors qu'il était complètement rasé et revêtu de la casaque du bagne. Comment peuvent-ils identifier avec moi qui porte la moustache et les cheveux longs et qui suis vêtu comme tout le monde ? Il faudrait que j'aie plus particulièrement retenu leur attention.

Mais les gardiens renouvelèrent leur affirmation. Ils fournirent sur le compte du prévenu des renseignements anthropométriques qui concordèrent avec ceux transmis au parquet d'Etampes par M. Bertillon.

La liste des témoins étant épuisée, M. Germain questionna Albinet sur son lieu de naissance, mais ce dernier déclara qu'il ne voulait rien dire et ne pas faire de peine à sa famille qui est fort honorable. Il a fait ensuite un récit fantaisiste de ses divers voyages dans la France entière et notamment à Paris où il avait séjourné quelques jours à la fin de son séjour à l'hôtel de la rue de la Harpe, rue de la Harpe, et dans une maison meublée de la rue de Lyon, dont il a oublié l'enseigne et le numéro. Son système de défense est, en somme, toujours le même. Malgré ses dénégations la plus accablante, il nie plus que jamais être Albinet et se cantonne de plus en plus dans la personnalité de Leray.

D'autre part, le préfère de Rome a télégraphié à M. Harard pour lui signaler le fait suivant. Le 21 décembre dernier, on trouva dans un compartiment de 1^{re} classe en gare de Foligno (Italie), le corps de M. Harid, ingénieur à Vienne. Le malheureux avait été tué d'un coup de revolver et d'un coup de couteau. Le vol avait été le mobile du crime. Le préfère de Rome prie le chef de la Sûreté de vouloir bien vérifier si, au moment où ce crime a été commis, Albinet était absent de Bordeaux. Harard a répondu qu'il n'avait rien de précis à déclarer, mais qu'il se réserve de faire procéder à une enquête dont le résultat sera porté à la connaissance du préfère de Rome.

EN ESPAGNE
Contre les droits d'Octroi

Une manifestation dans la province de Badajoz. — Deux morts, 27 blessés.

Madrid, 17 mars. — L'Imparcial publie une lettre de Villa-Nueva, province de Badajoz, où l'on raconte qu'une centaine de femmes et d'enfants sont venus protester contre le projet de rétablissement de droits d'octroi.

Après la première sommation, les manifestants ne s'étant pas dispersés, la garde civile a tiré à trois reprises.

Les manifestants se sont enfuis en désordre. Il y a eu une femme tuée et 28 blessés. Un de ces derniers a succombé et deux sont dans un état désespéré.

LES DOUANIERS ET M. CAILLAUX

Le congrès des douaniers. — La délégation au ministère des finances. — L'ordre du jour.

Paris, 17 mars. — Une importante délégation des douaniers comprenant des agents de toutes les directions de France, s'est rendue au ministère des finances.

On sait les incidents qui se sont produits hier. M. Caillaux, n'ayant pas été instruit préalablement des desiderata qui devaient constituer la réclamation des douaniers, a refusé de recevoir la délégation.

Des membres de la délégation MM. Ceccaïdi, Lafferre, Delory, Ghesquière, Flévet étaient heureusement intervenus auprès de M. Delanney.

On eut toutes les peines du monde à l'emmener. Enfin, un douanier et le brigadier de gendarmerie parvinrent à l'entraîner avec eux.

Quand elle fut partie, dit qu'elle habitait Saint-Henri, ils l'y accompagnèrent.

Arrivée chez elle, la mégère fut bien autrement surprise.

Deux agents l'y attendaient. On raconta l'accident dans lequel Routin avait péri.

La Routin fut arrêtée sur-le-champ. C'est alors qu'elle entra dans une rage indescriptible et déclara qu'elle n'avait jamais fait de mal à personne.

Mais l'agent Landrot avait à quoi s'en tenir sur son compte.

Malgré ses cris et ses protestations elle fut conduite à la prison des Prés-Saint-Gervais en vertu du mandat d'arrêt qui était décerné contre elle.

À la prison, ce fut bien une autre scène. Elle injuria tout le monde ; les agents, les gardiens, les religieuses.

On pensait qu'on avait affaire à une forcenée, et son passé ne plaçant pas trop en sa faveur, on eut assez ménagement pour elle. Pour la faire rester tranquille, pour empêcher de se jeter sur tout le monde, on dut la revêtir de la camisole de force.

Mais si cela l'empêcha de s'agiter, cela ne lui ferma pas la bouche. Ses cris redoublèrent. Elle vociférait comme une folle au paroxysme de la fureur.

On la menaça de lui mettre un bâillon. Rien ne fit.

Alors, on la jeta dans un cachot obscur, où ses cris ne pouvaient être entendus, en laissant l'écoulement de ses forces, le soin de la calmer.

Des uns Lorient fut arrivé à l'hôtel Noailles.

L'audience commença à dix heures et demie et a pris fin à quatre heures quinze.

Les douaniers ont fait valoir auprès de M. Delanney les revendications qu'ils avaient exprimées au cours du congrès.

La délégation s'est rendue ensuite au cabinet du ministre, où elle a été reçue, et où elle a été présentée par les députés et par M. Delanney, directeur général des douanes.

Un des membres de la délégation a lu au ministre l'ordre du jour suivant, rédigé par M. Ceccaïdi et approuvé par tous ses collègues présents :

« Les délégués des douaniers, réunis à l'issue du Congrès et mandatés à cet effet par leurs camarades, déclarent qu'ils n'ont entendu s'associer à aucune attaque contre les membres du gouvernement et leur chef ; »

« Regrettant qu'un des considérants de leurs vœux, relatifs à l'application de la loi de 1884 sur les syndicats, ait pu être considéré comme une atteinte portée à la dignité des membres du Parlement ; »

« Qu'à l'ordre du jour relatif à la réintégration des fonctionnaires frappés ; »

« Qu'il ne saurait avoir pour eux le caractère d'une critique de l'attitude prise par la Chambre et le gouvernement mais constitue un simple appel à l'indulgence des pouvoirs publics en faveur des fonctionnaires frappés ; »

« Qu'ils repoussent l'anti-patriotisme et déclarent être attachés à la République et à ses institutions ; »

« Jamais aucun d'eux n'a entendu et n'entend prendre part aux infâmes des partis et toute leur action se portera sur la défense de leurs intérêts professionnels que leur directeur général a tout particulièrement défendus et respectés jusqu'ici. »

Le ministre a pris acte de cette déclaration. Il a rappelé au personnel des douanes ses devoirs vis-à-vis du gouvernement et de la République ; il a indiqué que la bienveillance des pouvoirs publics était acquise aux agents des douanes, que leurs desiderata seraient étudiés avec le plus grand soin ; il les a enfin encouragés à persévérer dans les sentiments dont la délégation lui avait remis l'expression écrite au début de l'audience.

Informations REGIONALES
SUICIDE d'un DOUANIER A BOULOGNE

DESESPERE D'AVOIR ETE ABANDONNE PAR SA FEMME, UN DOUANIER, ORIGINAIRE DE TOURCOING, SE FAIT SAUTER LA GERVILLE

Un drame s'est déroulé hier, vers midi, rue Yvert. Un douanier, mié par le chagrin que lui causait l'abandon de sa femme, s'est suicidé en se tirant un coup de revolver dans la tête.

Voici dans quelles circonstances le drame s'est déroulé :

LE MENAGE DU DOUANIER

Il y a environ deux ans, Eugène Sellier, né à Tourcoing le 9 mai 1880, épousa à Boulogne-sur-Mer Maria Duninot, âgée de 26 ans.

Nommé préposé des douanes à Boulogne, Sellier vint habiter cette ville avec sa jeune femme.

D'humeur acariâtre, la femme Sellier ne tarda pas à faire à son mari des scènes violentes qui devinrent plus fréquentes encore après la naissance d'un enfant.

Un après-midi que le douanier était de service au bureau, la femme Sellier, aidée d'un collègue de son mari et retourna habiter chez ses parents, à Berck-sur-Mer.

Sellier conçut un violent chagrin de ce abandon que rien ne justifiait. Il se rendit à Berck et essaya par tous les moyens de décider sa femme à reprendre la vie commune. Celle-ci s'y refusa obstinément.

Sellier revint à Boulogne et alla habiter chez M. Devillers, tonnelier, au numéro 3 de la rue Yvert. Il eut une seule nuit de sommeil au second étage sur lequel il prit possession chez Mlle Leveult, mère rue.

Chez Mme Leveult, il décida de régulariser sa situation et d'intenter une action en divorce. De cette façon, dit-il, la femme Sellier, femme m'ayant abandonnée, le tribunal la forcera bien à me confier mon enfant.

Il sollicita donc l'assistance judiciaire, ses modestes appointements ne pouvant lui suffire pour soutenir son procès. L'assistance judiciaire lui fut refusée.

Sellier fit appel de cette décision. La cour d'appel de Douai maintint la décision du barreau de Boulogne.

Une troisième fois, il y a un mois, il renouvela son appel. Et lui-même se dit que les deux précédentes.

LE DRAME

Désespéré de cette situation, le malheureux douanier résolut d'en finir avec la vie. Hier à midi, ne le voyant pas arriver comme d'habitude, la dame Leveult, chez laquelle Sellier prenait pension, envoya son petit garçon au domicile de Sellier, mais elle ne trouva que sa femme et aperçut l'infortuné couché tout habillé sur son lit, la tête ruisselant dans le sang.

Affolé, le petit Leveult se mit à crier et en compagnie de son ami Stephenson, il chercha à voir Bec-Salé.

Il avait bien que l'Anglais ne pouvait pas comprendre de suite les recherches auxquelles il méditait de se